

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1999

25 septembre 2010

SOMMAIRE

Acergy Finance S.à.r.l.	95907	Garagenlager S.A.	95950
Aequitas Europe 1 S.à r.l.	95938	GC Ace S.à.r.l.	95950
Agat Re	95939	General Electric International Holdings S.à r.l.	95950
Aircraft-Service S.à.r.l.	95920	GrandVes Invest S.A.	95949
Allianz European Pension Investments ...	95927	Grosvenor Continental Europe Holdings S.A.	95950
Allianz Global Investors Fund	95938	Ijsselmeer Investments Limited	95928
ArcelorMittal Distribution Solutions S.A.	95939	Immobilière Green Park S.A.	95951
B&D Finance 2 S.A.	95943	ING Index Linked Fund II	95946
De Angelis Group S.à.r.l.	95942	ING LPFE Soparfi A S.à r.l.	95933
Eoxis Holding S.A.	95951	Investment World Fund	95913
Eoxis Luxembourg S.A.	95951	Kamoulox Investments S.à r.l.	95925
Eugexia S.A.	95943	Kneip Management S.A.	95944
Euro Directory	95944	Lemanik Asset Management Luxembourg S.A.	95931
Euro Directory	95926	MCMS S.A.	95924
Euro Marine Services SA	95944	Montage Schweißtechnik Engineering GmbH	95945
Eutag S.A.	95945	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A.	95921
F24 Development S.A.	95952	RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	95915
Figaro S.A.	95946	Société Immobilière Klengbusbiertg SA	95906
Finabelia Europe S.A.	95917	Sofaco S.A.	95947
Finadis S.A. SPF	95910	Soresco	95912
Finis SA	95938	Soresco	95912
Finis SA	95946	Triplus Finance S.A.	95911
Finmeccanica S.A.	95942	United Rentals Luxembourg S.à r.l.	95914
Flavien Company Spf S.A.	95945	Universal Invest	95938
Flex Invest S.A.	95947	Wahaca International Holdings S.à r.l. ...	95935
FLUIDAP Luxembourg SA	95951	Windy Holding S.A.	95918
Forgex Holding S.à r.l.	95909		
Framsteget S.à r.l.	95949		
Frenchie's, Sàrl	95927		
FR Participation S.à r.l.	95947		

Société Immobilière Klengbuusbiërg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 117.632.

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme société anonyme «SOCIETE IMMOBILIERE KLENGBUUSBIERG S.A.» avec siège social à L-7795 Bissen, Zone Industrielle Klengbuusbiërg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 117.632,

constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1699 du 12 septembre 2006,

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Charles ENSCH, expert-comptable, né à Ettelbruck le 31 juillet 1962, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck 45, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de Bissen vers L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall et modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Bissen vers L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall et de modifier par conséquent le premier paragraphe de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier paragraphe).** Le siège de la société est établi dans la commune de Mamer.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.ENSCH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2010. DIE/2010/7438. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 6 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010108005/54.

(100122060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Acergy Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.284.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of the month of July.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Mme Chantal MATHU, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy dated 7th July 2010 in Amsterdam on behalf of Acergy B.V., incorporated under the laws of Netherlands with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1079JB Amsterdam, Netherland, registered with the Registre de Commerce of Netherland under number 24237372, being the sole shareholder of Acergy Finance S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 153284, incorporated by deed of notary Me Léonie GRETHEN, on 25th May 2010, not yet published in the Mémorial C.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all three hundred (300) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from thirty thousand US Dollars (30.000.-\$) to fourteen million seven hundred eighty thousand US Dollars (14.780.000.-\$) by the issue of hundred forty seven thousand five hundred (147.500) new shares of a nominal value of one hundred US Dollars (100.-\$) each to be paid up by the sole shareholder.

B. Subscription and payment of fourteen million seven hundred fifty thousand US Dollars (14.750.000.-\$) by the sole shareholder of the Company by payment in cash (the "Contribution Amount").

C. Allocation out of the Contribution Amount of fourteen million seven hundred fifty thousand US Dollars (14.750.000.-\$) to the share capital.

D. Consequential amendment of the article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from thirty thousand US Dollars (30.000.-\$) to fourteen million seven hundred eighty thousand US Dollars (14.780.000.-\$) by the issue of hundred forty seven thousand five hundred (147.500) new shares of a nominal value of one hundred US Dollars (100.-\$) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares").

Second resolution

The New Shares referred to above have been subscribed and paid in full by contribution in cash of fourteen million seven hundred fifty thousand US Dollars (14.750.000.-\$) (the "Contribution Amount") by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by Mme Chantal MATHU, pursuant to a proxy dated 7th July 2010.

Evidence of the payment of the subscription price of fourteen million seven hundred fifty thousand US Dollars (14.750.000.-\$) has been shown to the notary.

Third resolution

It is resolved to allocate out of the Contribution Amount an amount of fourteen million seven hundred fifty thousand US Dollars (14.750.000.-\$) to the share capital.

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"Art. 5. The capital of the Company is fixed at fourteen million seven hundred eighty thousand American Dollars (14.780.000.-\$) divided into one hundred forty seven thousand eight hundred (147.800) shares with a par value of one hundred American Dollars (100.-\$) each."

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand euro (6.000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mme Chantal MATHU, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 7 juillet 2010 de Acergy B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1079JB Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée à la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 24237372, étant l'associé unique de Acergy Finance S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153284, constituée par un acte du notaire Me Léonie GRETHEN du 25 mai 2010, pas encore publié au Mémorial C.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les trois cents parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de trente mille dollars américains (30.000.\$) à un montant de quatorze millions sept cent quatre vingt mille dollars américains (14.780.000.-\$) par l'émission de cent quarante sept mille cinq cents (147.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (100\$) chacune devant être souscrites par l'associé unique.

B. Souscription et libération de quatorze millions sept cent cinquante mille dollars américains (14.750.000.-\$) par l'associé unique de la Société par un apport en espèces («Le Montant de l'Apport»).

C. Affectation de quatorze millions sept cent cinquante mille dollars américains (14.750.000.-\$) au capital social.

D. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trente mille dollars américains (30.000.-\$) à quatorze millions sept cent quatre vingt mille dollars américains (14.780.000.-\$) par l'émission de cent quarante sept mille cinq cents (147.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américaines (100\$) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts Sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en espèces de quatorze millions sept cent cinquante mille dollars américains (14.750.000.-\$) («Le Montant de l'Apport») par l'associé unique de la Société, prémentionné, représenté par Mme Chantal MATHU, conformément à une procuration datée du 7 juillet 2010.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un montant de quatorze millions sept cent cinquante mille dollars américains (14.750.000.-\$) a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Il est décidé d'affecter à partir du Montant de l'Apport un montant de quatorze millions sept cent cinquante mille dollars américains (14.750.000.-\$) au capital social émis.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à quatorze millions sept cent quatre-vingt mille dollars américains (14.780.000 \$) divisé en cent quarante sept mille huit cents (147.800) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américaines (100.-\$) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à six mille euros (6.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mathu, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31401. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010106204/114.

(100120300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Forgex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 139.000.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the second day of August.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

United Foundries Holding S.à r.l., having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under the number B 131729,

here represented by Mr. Stéphane LIEGEOIS, private employee, residing professionally at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I.- United Foundries Holding S.à r.l. is the sole shareholder of Forgem Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 139000 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1524 dated 19 June 2008.

II.- The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12.500.-) represented by twelve thousand and five hundred shares (12.500) with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

All twelve thousand and five hundred shares (12.500) are owned by the sole shareholder United Foundries Holding S.à r.l., prenamed.

United Foundries Holding S.à r.l., represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

- The sole shareholder, representing the whole Company's corporate capital, decides to dissolve and to liquidate the Company.

The sole shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

III.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deuxième jour d'août.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

United Foundries Holding S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 131729,

représentée par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.I Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- United Foundries Holding S.à r.l. est l'associée unique de Forges Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139000 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1524 du 19 juin 2008.

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont détenues par l'associée unique United Foundries Holding S.à r.l., pré-qualifiée.

United Foundries Holding S.à r.l., représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide de dissoudre et de liquider la Société.

L'associée unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans chez L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de € 1.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Liegeois, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010106318/93.

(100120210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Finadis S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 30.186.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 8 juillet 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012;

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

95911

- Evelyne GUILLAUME, 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010107835/15.

(100121748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Triplus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 120.454.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Enriqe CREMADES, administrateur de sociétés, demeurant à MC-Monaco, 6, rue de Roqueville
ici représenté par

Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, rue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 juillet 2010.

Le comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société anonyme «TRIPLUS FINANCE S.A.», (matr. 2006 2226 324), ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.454,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2201, du 24 novembre 2006, modifiée suivante acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 8 février 2008;

II. Le capital social émis de la Société est de trente-et-un mille (31.000,- EUR) euros, représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être le propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. REDING, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2010. DIE/2010/7378. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 6 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010108031/48.

(100122061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

**Soresco, Société à responsabilité limitée,
(anc. Soresco).**

Enseigne commerciale: H&P Training, Coaching, Consulting.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 100.199.

Im Jahre zweitausendzehn, am dreissigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Sind erschienen:

1. Frau Nadine SPODEN, (Matrikel 1962 07 14 383), Unternehmensberaterin, geboren in Sankt-Vith am 14. Juli 1962, wohnhaft in B-4780 Recht, 6A, Hunnert;

2. Herr Bernard REINERS, (Matrikel 1958 0 820 592), Techniker, geboren in Büllingen am 20. August 1958, wohnhaft in B-4780 Recht, 6A, Hunnert

hier vertreten durch Frau Nadine SPODEN, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 29. Juni 2010.

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt

Welche Komparenten dem amtierenden Notar Nachfolgendes darlegen:

Dass sie die alleinigen Teilhaber sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „SORESCO“, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, und somit das gesamte Kapital vertreten.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den damaligen Notar Edmond SCHROEDER, mit Amtssitz in Mersch, am 1. Februar 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 285, von 1991,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 100.199.

Alsdann ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar, die nachfolgende Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen neben dem Namen der Gesellschaft den Handelsnamen „H&P Training, Coaching, Consulting“ hinzuzufügen, und in diesem Sinne wird Artikel 3 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Art. 3. Die Gesellschaft führt die Firmenbezeichnung „SORESCO“ und als Handelsnamen „H&P Training, Coaching, Consulting“

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftszweck zu erweitern und somit Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

„Art. 2. Die Gesellschaft hat folgende Tätigkeiten zum Gegenstand:

- die Unternehmensberatung im weitesten Sinne, u.a. im Werbe- und Marketingbereich, in Sachen interne Betriebsorganisation, Öffentlichkeitsarbeit, Personalauswahl- und –rekrutierung, Personalmanagement, sowie alle damit zusammenhängenden Dienstleistungen;

- die Durchführung von Marktstudien für Unternehmen und Bewertungen von europäischen, nationalen und regionalen Programmen und Projekten in den Bereichen Beschäftigung, Bildung, Weiterbildung, soziale Integration, Chancengleichheit, Jugend, sowie alle damit zusammenhängenden Dienstleistungen;

- die Organisation, Vermittlung und Durchführung von allgemeinen, beruflichen und technischen Weiterbildungsprogrammen bzw. Schulungen, u.a. in Sachen Unternehmensstrategie, Personalmanagement, Marketing, Verkauf, Empfang, interne Kommunikation, sowie alle damit zusammenhängenden Dienstleistungen;

- Coaching von Einzelpersonen und von Gruppen bzw. Mannschaften sowie alle damit zusammenhängenden Dienstleistungen;

- die Jobklassierung, die Personalbewertung, die Karriereplanung, sowie alle damit zusammenhängenden Dienstleistungen;

- die Beratung und Abwicklung in Sachen Import/Export von Gütern und Dienstleistungen sowie alle damit zusammenhängenden Dienstleistungen;

- sämtliche finanziellen Handlungen in Bezug auf die beweglichen und/oder unbeweglichen Güter der Gesellschaft, die Verbesserung und Aufwertung der Immobilien, die die Gesellschaft gegebenenfalls erwerben wird und die unmittelbar oder mittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen, oder zu dessen Verwirklichung oder Entwicklung beitragen könnten aus führen. In diesem Sinne kann die Gesellschaft alle Pacht – und Mietverträge abschließen, alle

Anlagen in Form von Mobilien oder Immobilien vornehmen, Geld leihen und verleihen, alle persönlichen oder dringlichen Sicherheiten zu Gunsten von Teilhabern oder Dritten bestellen.

- alle industriellen, kaufmännischen und finanziellen Handlungen vornehmen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen;

die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen oder auf jede Art und Weise an allen anderen Unternehmen oder Gesellschaften beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, oder die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen können.“

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen.

Kosten und Honorare.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750.- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N.SPODEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 juillet 2010. DIE/2010/6486. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR BEGLAUBIGTE KOPIE ZUR VERÖFFENTLICHUNG IM MEMORIAL C

Ettelbruck, den 4. August 2010.

Der Notar

Référence de publication: 2010106509/78.

(100120367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Investment World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.660.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 16 juillet 2010

1. L'Assemblée Générale Ordinaire:

- décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

* Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* Monsieur Thierry de BAYNAST de SEPTFONTAINES, Administrateur

* Monsieur Réginald VAN LEER, Administrateur

- décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte S.A., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Monsieur Thierry de BAYNAST de SEPTFONTAINES, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Monsieur Réginald VAN LEER, 6, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises:

Deloitte S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Luxembourg, le 04 août 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fonde de pouvoir

Référence de publication: 2010108834/30.

(100122190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

United Rentals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 96.183.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the second day of August.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

UNITED RENTALS (DELAWARE) Inc, a company existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 5, Greenwich Office Park, Greenwich, Connecticut, 06830, U.S.A., acting in its capacity as general partner of United Rentals Alberta Holding, LP,

here represented by:

Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on 16 June 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I.- UNITED RENTALS (DELAWARE) Inc is the sole shareholder of UNITED RENTALS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 96183 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 26 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1150 dated 4 November 2003. The articles of incorporation of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 20 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1261 dated 9 December 2004.

II.- The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars), represented by 200 (two hundred) shares of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

All 200 (two hundred) shares are owned by the sole shareholder UNITED RENTALS (DELAWARE) Inc, prenamed.

UNITED RENTALS (DELAWARE) Inc, represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions, with effect as of 31 July 2010:

- The sole shareholder, representing the whole Company's corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities as of 31 July 2010, and decides to dissolve and to liquidate the Company with effect as of 31 July 2010.

The sole shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at UNITED RENTALS Inc., 5 Greenwich Office Park, Greenwich, CT 06831, U.S.A.

III.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deuxième jour d'août.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

UNITED RENTALS (DELAWARE) Inc, une société du droit de l'Etat de Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 5, Greenwich Office Park, Greenwich, Connecticut, 06830, (Etats-Unis d'Amérique), agissant en sa qualité de general partner de United Rentals Alberta Holding, LP,

ici représentée par:

Maître Patrick Chantrain, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 16 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- UNITED RENTALS (DELAWARE) Inc est l'associée unique de UNITED RENTALS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96183 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 4 novembre 2003. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1261 du 9 décembre 2004.

II.- Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000.- (vingt mille Dollars Américains), représenté par 200 (deux cents) parts sociales de USD 100.- (cents Dollars Américains) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 200 (deux cents) parts sociales sont détenues par l'associée unique UNITED RENTALS (DELAWARE) Inc, pré-qualifiée.

UNITED RENTALS (DELAWARE) Inc, représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes avec effet au 31 juillet 2010:

- L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités à compter du 31 juillet 2010 et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet au 31 juillet 2010.

L'associée unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans chez UNITED RENTALS Inc., 5 Greenwich Office Park, Greenwich, CT 06831, (États-Unis d'Amérique).

III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de € 1.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010106523/100.

(100120211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.609.

In the year two thousand ten, on the twenty-third of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RB HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, Boulevard Joseph II L1840 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 71 609, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 27, 1999, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated November 25, 1999, Nr 889. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 18, 2009 published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated July 23, 2009, Nr 1423.

The meeting is opened with Catherine Dessoy, “avocat à la Cour”, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, “avocat à la Cour”, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the sixty seven million one hundred thousand four hundred thirty nine (67,100,439) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the Company’s accounting year in order to make it begin on the 28th of July of each year and terminate on the 27th of July of the following year;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

“ **Art. 15.** The Company’s financial year begins on the 28th of July of each year and closes on the 27th of July of the following year.”

3. Current accounting year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to amend the Company’s accounting year in order to make it begin on the 28th of July of each year and terminate on the 27th of July of the following year.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 15.** The Company’s financial year begins on the 28th of July of each year and closes on the 27th of July of the following year.”

Third resolution:

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on January 1, 2010 shall end on July 27, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (1,200.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-trois juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée “RB HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l”, (ci-après «la Société»), établie et ayant son siège social au 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg N° B 71 609, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 août 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 25 novembre 1999, N°889. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 18 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 23 juillet 2009, N° 1423.

La séance est ouverte et présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les soixante-sept millions cent mille quatre cent trente-neuf (67.100.439) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés présents ou représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'exercice social pour le faire débiter le 28 juillet de chaque année et se terminer le 27 juillet de l'année suivante.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la société débute le 28 juillet de chaque année et se termine le 27 juillet de l'année suivante.»

3. Exercice social actuel

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour le faire débiter le 28 juillet de chaque année et se terminer le 27 juillet de l'année suivante.

Seconde résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la société débute le 28 juillet de chaque année et se termine le 27 juillet de l'année suivante.»

Troisième résolution:

Exceptionnellement, l'assemblée décide que l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2010 se terminera le 27 juillet 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33430. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé). Francis SANDT.

Référence de publication: 2010106478/105.

(100120043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Finabelia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.718.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010107834/11.

(100121553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Windy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.979.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirteenth of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the Company WINDY HOLDING S.A., with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B with the number B 87.979, incorporated on June 17, 2002 by deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1304 of September 9, 2002.

The Meeting is presided by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The Proxy forms of the represented shareholders after having been initialled «ne variateur» by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the entire capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed. The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That MGL Mediterranean Glass Ltd., with registered office at 30, Karpenisi Street, 1660 Nicosia, Cyprus, is the sole shareholder of "WINDY HOLDING S.A.";

- that the capital of the company is fixed at fifty thousand US-Dollar (50,000.- USD) represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred US-Dollar (100.- USD) each;

- that the Shareholder has decided the dissolution and liquidation of the Company further to the discontinuation of all activities;

- that the Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;

- that MGL Mediterranean Glass Ltd., a company organized and existing under the laws of Cyprus with registered offices at 30, Karpenisi Street, 1660 Nicosia, Cyprus, registered with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver under number HE 100046 will be appointed as liquidator of the Company;

- that all assets have been realized and that the remaining assets pertaining to the Company will be distributed to the Shareholders on the basis of a prorata of their subscription;

- that all liabilities have been wound up and that liabilities of which the Shareholders would not have had knowledge on behalf of the Company will be due by the Shareholders on the basis of a pro rata of their subscription;

- That the Liquidator's statements have been checked by CAS Services SA, as the appointed "liquidation verifier" by the Shareholder of the Company; and which confirms the exactness of the Liquidator's report;

- That the Liquidation is deemed as being done and closed;

- That full and entire discharge is granted to the incumbent Directors and statutory auditor for the performance of their duties;

-That the files and documents of the Company will remain kept at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, for a duration of five years;

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of the dissolved company or the reimbursement to the shareholders can be done before a period of thirty days (article 69 (2) of the law of commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREAS the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of the deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le treize juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme WINDY HOLDING S.A., ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 87.979, constituée en date du 17 juin 2002 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1304 du 9 septembre 2002.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne variateur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que MGL Mediterranean Glass Ltd., ayant son siège social au 30, Karpenisi Street, 1660 Nicosie, Chypre est le seul actionnaire de la société "WINDY HOLDING S.A.";

- Que le capital social est fixé à cinquante mille dollars des États-Unis (50.000,- USD) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent dollars des États-Unis (100,- USD) chacune;

- que l'actionnaire a décidé de dissoudre et de déclarer la liquidation anticipée de la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que MGL Mediterranean Glass Ltd., une société organisée conforme au Droit de Chypre, ayant son siège social au 30, Karpenisi Street, 1660 Nicosia, Chypre enregistré au Department of Registrar of Companies and Official Receiver sous le numéro HE 100046 est nommé comme liquidateur de la Société;

- que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs deviendront la propriété des actionnaires sur une base prorata de leur souscription;

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers seront en charge par l'actionnaire et/ou que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés; par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par CAS Services SA désignée par l'actionnaire comme "vérificateur de la liquidation" qui confirme l'exactitude du rapport du liquidateur;

- De sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à 2-8 avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32002. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010106533/118.

(100119986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Aircraft-Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 98.872.

DISSOLUTION

Im Jahre zwei tausend zehn, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Peter Rudolf SCHMITZ, Metallflugzeugbauer, wohnhaft in D-54329 Konz-Roscheid, Mirabellenweg 18 A.

2. Herr Stefan Wilhelm SCHIER, Prüfer von Luftfahrtgeräten, wohnhaft in D-56869 Mastershausen, Im Baspelt 1, hier vertreten durch Herrn Peter Rudolf SCHMITZ, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 26. Juli 2010,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung von dem Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung AIRCRAFT-SERVICE S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.872 (NIN 2004 2400 913), gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem damaligen Amtssitze in Senningerberg, am 28. Januar 2004, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 304 vom 16. März 2004, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Paul BETTINGEN am 19. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2147 vom 17. November 2006.

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Peter Rudolf SCHMITZ, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Stefan Wilhelm SCHIER, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass die Komparenten die alleinigen Eigentümer dieser Anteile sind und dass sie nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Die Komparenten beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft AIRCRAFT-SERVICE S.à r.l., mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von den Komparenten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.

Dritter Beschluss

Die Komparenten erteilen dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandate betreffend die Geschäftsführung.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an nachstehender Adresse aufbewahrt werden: Herr Peter SCHMITZ, Flughafen Föhren-Werfthalle, D-54343 Föhren.

Weiterhin erklären die Komparenten, dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. R. SCHMITZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 juillet 2010. Relation: ECH/2010/1076. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 04. August 2010.

Référence de publication: 2010106236/58.

(100120102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of July, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 July 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1901 of 10 October 2006 (the Company). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 June 2007 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 2321 of 16 October 2007.

PayPal (Europe) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.485, being the manager of the Company, appoints Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints Lucile Arnoux, Avocat, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Natalie Guelfi, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau).

The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by all the Shareholders or their representatives or the holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present deed and signed by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from the attendance list that all the 27,200 shares, having a nominal value of USD 1,000 each, representing together the entire share capital of the Company of USD 27,200,000, are represented at the Meeting. The Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate and vote on the items of its agenda reproduced below.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notices;

(2) Creation of an authorised share capital of the Company to be set at USD 10,000,000,000 (ten billion dollars of the United States of America) represented by ten million (10,000,000) shares, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each, authorisation to the manager of the Company (the Manager) to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital, and authorisation to the

Manager to eliminate or limit the preferential subscription right of the existing shareholders of the Company in respect of the issuance of new shares of the Company within the limits of the authorised share capital.

(3) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of the authorised share capital specified under item (2) above; and

(4) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passes, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders present or represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having full knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to (i) create an authorised share capital of the Company to be set at USD 10,000,000,000 (ten billion dollars of the United States of America) represented by ten million (10,000,000) shares, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each, (ii) authorise the Manager to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital and (iii) authorise the Manager to eliminate or limit the preferential subscription right of the existing shareholders of the Company in respect of the issuance of new shares of the Company within the limits of the authorised share capital.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of the authorised share capital mentioned under the second resolution, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of twenty-seven million two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 27,200,000.-) divided into twenty-seven thousand two hundred (27,200) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The authorised share capital of the Company is set at ten billion dollars of the United States of America (USD 10,000,000,000), represented by ten million (10,000,000) shares, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each. The Manager or the Managers, as the case may be, is/are authorised, during a period of five years from the date of publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of the insertion of the authorised share capital clause in the articles of association of the Company, to increase from time to time the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorised share capital. Such increase may be effected by the conversion of reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution; to shareholders in lieu of dividends,

Each time the Manager or the Managers, as the case may be, shall act to render effective the increase of capital, as authorised, the first paragraph of this article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action. The;er(s), as the case may be, shall take or authorise any person to take any necessary steps for lining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the articles of association of the Company before a notary.

In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Manager or the Managers, as the case may be, is/are authorised to eliminate or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately seven hundred euro (€ 700.-)

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the present Shareholders or their representatives or the attorneys-in-fact of the represented Shareholders, these Shareholders or representatives or attorneys-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juillet, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. une société en commandite par actions de droit luxembourgeois avec siège social au 22-24, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349 (la Société). La Société a été constituée le 28 juillet 2006 par un acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1901 du 10 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 25 juin 2007 par un acte de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 2321 du 16 octobre 2007.

PayPal (Europe) S.à.r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège sociale au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.485, étant le gérant de la Société désigne Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que président de l'Assemblée (le Président).

Le président désigne Lucile Arnoux, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Natalie Guelfi, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau).

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires ou leurs représentants ou leurs mandataires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. toutes les 27.200 actions de valeur nominale de 1.000 USD chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société de 27.200.000 USD sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est donc valablement composée et peut valablement délibérer et voter sur les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Création d'un capital autorisé d'un montant de 10.000.000.000 USD (dix milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, autorisation du gérant de la Société (le Gérant) d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé, et autorisation du Gérant de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société dans le cadre de l'émission de nouvelles actions de la Société dans les limites du capital autorisé;

(3) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société de façon à y refléter la création du capital autorisé mentionné sous le point (2) ci-dessus; et

(4) Divers.

III. après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires présents ou représentés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide (i) de créer un capital autorisé de 10.000.000.000 USD (dix milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, (ii) d'autoriser le Gérant, à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et (iii) d'autoriser le Gérant à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société dans le cadre de l'émission de nouvelles actions de la Société dans les limites du capital autorisé.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter la création du capital autorisé sous la seconde résolution, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social souscrit de vingt-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 27.200.000,-) représenté par vingt-sept mille deux cents (27.200) actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La capital social autorisé de la Société est fixé à dix milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000.000), représenté par dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis

d'Amérique (USD 1.000) chacune. Le Gérant ou les Gérants, selon le cas, sont autorisés, durant une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'insertion de la clause de capital autorisé dans les statuts de la Société, à augmenter le capital social souscrit de la Société dans les limites du capital social autorisé. Une telle augmentation peut être effectuée par la conversion de tout bénéfice net ou réserves (y compris tout compte prime d'émission) de la Société en capital et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires en lieu et place de dividendes.

Chaque fois que le Gérant ou les Gérants, selon le cas, agiront pour rendre effective l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société sera modifié de façon à y refléter le résultat d'une telle action. Le gérant ou les Gérants, selon le cas, prendront ou autoriseront toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à la mise en place et la publication d'une telle modification, y compris la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des statuts de la Société qui s'en suivent devant un notaire."

Dans le cadre de cette autorisation d'augmenter le capital et en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le Gérant ou les Gérants, selon le cas, sont autorisés à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pendant la même période de cinq ans.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à sept cents euros (€ 700.-).

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux Actionnaires présents, à leur représentants ou aux mandataires des Actionnaires comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Balthazard, Arnoux, Guelfi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 30 juillet 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010106870/181.

(100119912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

MCMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 69.033.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 août 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître es sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 2 août 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes,

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour MCMS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2010107937/21.

(100122055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Kamoulox Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.891.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1) The limited partnership ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Trade and Companies Register of the Cayman Islands under the number CR10177 and

2) the limited partnership ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., with registered office at USA-DE 19801 Wilmington Delaware (United States of America), 1209, Orange Street, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 2099701,

represented by Mrs. Sofia AFONSO DA-CHAO CONDE, private employee, residing professionally at L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are respectively the sole present usufructuary and bare-owner of all the sharequotas of the private limited company (société à responsabilité limitée) "KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 139891, incorporated by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 19, 2008, published in the Mémorial C number 1840 of July 25, 2008,

and that the appearing parties have taken the following resolution unanimously:

Resolution

The appearing parties decide to amend article seven of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the bare owner only."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred euro (€ 900,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) La société en commandite simple ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., avec siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro CR10177, et

2) la société en commandite simple ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., avec siège social à USA-DE 19801 Wilmington Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1209, Orange Street, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2099701,

représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elle seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont respectivement les seules uniques usufruitière et nu-proprétaire actuelles de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée "KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139891, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1840 du 25 juillet 2008,

et que les comparantes ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution

Les comparantes décident de modifier l'article sept des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-proprétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul nu-proprétaire."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à environ la somme de neuf cents euros (€ 900.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 30 juillet 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010106817/92.

(100119927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Euro Directory, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.461.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2010

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- DELOITTE S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010107823/16.

(100121697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Allianz European Pension Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.986.

Herr Horst Eich hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz European Pension Investments ("die Desellschaft") mit Ablauf des 30. Juni 2010 niedergelegt.

Mit Beginn des 1. Juli 2010 wurde Herr Daniel Lehmann, Berufsanschrift Mainzer Landstraße 11-13, 60329 Frankfurt am Main, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 21. Januar 2011 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Maringer / Eis

Référence de publication: 2010106920/17.

(100121278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Frenchie's, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.192.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Eric SANTERAMO, (matr. 1970 06 17 419), employé, né le 17 juin 1970 à Mont St. Martin, demeurant à L-4334 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Tramway,

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-9087 Ettelbruck.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 juillet 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Le comparant agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «FRENCHIE'S, S.à r.l.», avec siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 68, rue de l'Alzette,

constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 87, en date 17 janvier 2002, modifiée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1105 du 23 octobre 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 83.192.

a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique transfère le siège social vers L-1610 Luxembourg, 9, avenue de la Gare et en conséquence décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2010. DIE/2010/7450. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 6 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010107847/37.

(100122024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Ijsselmeer Investments Limited, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 13.501,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.938.

In the year two thousand and ten, on the ninth of July.

Before Us, Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

CFI Euro Holdings Limited, a company organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands and carrying on its business at 30 Charles II Street, London, SW1Y 4AE, United Kingdom, registered with the Cayman Islands Company's Registry under number 181216 (the "Sole Shareholder")

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee of the notary office of Me Francis Kessler with address in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given on June 28th 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company Ijsselmeer Investments Limited a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by deed of notary Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on April 20th 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1346 dated the July 3rd, 2007, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 127.938. The Company's deed of incorporation has been rectified on May 8th 2007 being the rectification published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1382, dated the July 6th, 2007.

- The Company's corporate capital is set at thirteen thousand and five hundred Euros (EUR 13,500.-), represented by thirteen thousand five hundred (13,500) ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each,

The Sole Shareholder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of thirteen thousand and five hundred Euro (EUR 13,500.-) to thirteen thousand five hundred and one Euro (EUR 13,501.-) by issuing one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) with a share premium in an aggregate amount of thirty one thousand five hundred and twenty seven Euro (EUR 31,527.-);

2. Subscription, intervention of the subscriber and issuance of 1 new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), by a contribution in cash of thirty one thousand five hundred and twenty eight Euro (EUR 31,528.-);

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company;

5. Amendment of article 17 and of the 1st paragraph of article 18 of the articles of association of the Company;

6. Miscellaneous.

The sole shareholder, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda, then passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of thirteen thousand and five hundred Euro (EUR 13,500.-) to thirteen thousand five hundred and one Euro (EUR 13,501.-), by issuing one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) with a share premium in an aggregate amount of thirty one thousand five hundred and twenty seven Euro (EUR 31,527.-).

Subscription – Payment

CFI Euro Holdings Limited, prenamed, acting through its proxyholder, declared to subscribe the one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) with a share premium in an aggregate amount of thirty one thousand five

hundred and twenty seven Euro (EUR 31,527.-) and pay it in by means of a payment in cash in the total amount of thirty one thousand five hundred and twenty eight Euro (EUR 31,528.-).

The amount of thirty one thousand five hundred and twenty eight Euro (EUR 31,528.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution:

As a result of the above resolution, the Sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 7 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 7. 1st paragraph. “The share capital of the Company is fixed at thirteen thousand five hundred and one Euro (EUR 13,501.-), divided into thirteen thousand five hundred and one (13,501) ordinary shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed for and fully paid up (hereinafter referred to as the Shares).”

Third resolution:

It is resolved to amend article 10 of the Company’s articles of association so as to read as follows:

“Art. 10. The company is managed by one or more directors. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors, which shall be composed of at least two members. The director(s) need not to be shareholders. The director(s) are appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove any director ad nutum. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Insofar as the law allows, every present or former director of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director”.

Fourth resolution:

It is resolved to amend article 17 of the Company’s articles of association so as to read from now on as follows:

“Art. 17. The financial year of the company for 2010 will start on the 1st of January 2010 and end on the 30th of April 2010; thereafter, future financial years of the company will start on 1st of May of each year and will end on the 30th of April of the following year.”

Fifth resolution:

It is resolved to amend the first paragraph of article 18 of the Company’s articles of association so as to read from now on as follows:

“Art. 18.

A) Financial statements and Annual dividend

Each year on the 30th of April, an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its articles of association, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le neuf juillet.

Pardevant Nous, Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

a comparu:

CFI Euro Holdings Limited, une société constituée sous les lois des Îles Caïmans, avec siege social à 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, îles Caïmans, et ayant son siège d’exploitation à 30 Charles II Street, London,

SW1Y 4AE, Royaume-Uni, inscrite au Registre de Commerce des îles Caimans sous le numéro 181267 (l' «Associé Unique»)

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Le comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'unique associé de la société à responsabilité limitée Ijsselmeer Investments Limited S.à.r.l. (la "Société"), avec siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 20 avril 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1346 du 03 juillet 2007, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127938. Les statuts de la société ont été rectifié en date du 08 mai 2007, laquelle rectification a été publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1382 du 06 juillet 2007.

- Le capital social de la Société est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-), représenté par treize mille cinq cents (13.500) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

- Le comparant a requis le notaire de prendre acte que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de un euro (EUR 1.-), pour le porter de son montant actuel de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) à treize mille cinq cent et un euros (EUR 13.501,-), par l'émission de une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de trente-et-un mille cinq cent vingtsept euros (EUR 37.527,-).

2. Souscription, intervention du souscripteur et libération de la nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un EURO (EUR 1.-), moyennant apport en numéraire pour un montant de trente-et-un mille cinq cent vingt-huit euros (EUR 37.528,-).

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital de la société.

4. Modification de l'article 10 des statuts de la société.

5. Modification de l'article 17 et du 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts de la société.

6. Divers

L'unique associé, après c'être déclaré parfaitement informé de l'ordre du jour ci-avant exposé, a alors pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'unique associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de d'un montant de un euro (EUR 1.-), pour le porter de son montant actuel de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) à treize mille cinq cent et un euro (EUR 13.501,-), par l'émission de une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de trente-et-un mille cinq cent vingt-sept euros (EUR 37.527,-).

Souscription - Paiement

CFI Euro Holdings Limited, prénommée, agissant par son mandataire, déclare souscrire la nouvelle par sociale avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), avec une prime d'émission d'un montant global de trente-et-un mille cinq cent vingt-sept euros (EUR 37.527,-) et moyennant un apport en numéraire pour un montant total de ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de trente-et-un mille cinq cent vingt-huit euros (EUR 37.528,-).

Le montant de trente-et-un mille cinq cent vingt-huit euros (EUR 37.528,-) a été payé en numéraire et est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-avant, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à treize mille cinq cent et un euros (EUR 13.501,-) représenté par treize mille cinq cent et une (13.501) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci après désignées «les parts sociales»).»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article dix (10) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un Conseil de gestion comprenant au moins deux membres. Les gérants ne sont pas nécessairement associés. Ils sont nommés pour une période n'excédant pas six ans par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre de gérants, la durée de leurs mandats et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'article dix-sept (17) des statuts pour être lu comme suit:

Art. 17. L'exercice social de la société pour l'année 2010 a commencé le 1^{er} janvier 2010 se termine le 30 avril 2010; ensuite, les années sociales suivantes commenceront le 1^{er} mai de chaque année et se termineront le 30 avril de l'année suivante.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 18 des statuts est modifié comme suit:

Art. 18.

A) Etats financiers et dividendes annuels

Chaque année le 30 avril, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront à supporter par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010107112/189.

(100121235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 44.870.

L'an deux mil dix, le troisième jour du mois d'août.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-8217 Mamer, 41, op Bierg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 455 du 5 octobre 1993 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44870 (la «Société»). Le statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 juin 2010 publié au Mémorial, numéro 1469 du 17 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvia Nalepa, employée privée, demeurant professionnellement à L-8217 Mamer, 41, op Bierg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg .

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvia Nalepa, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social de la Société de son montant de EUR 800.000 au montant de EUR 1.300.000 par l'émission de 5.000 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées;

2. - Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique - Libération intégrale par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de EUR 500.000;

3. - Affectation de EUR 50.000 desdits bénéfices reportés à la réserve légale;

4. - Modification de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros), représenté par 13.000 (treize mille) actions sans désignation de valeur nominale».

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première, Deuxième et Troisième résolutions

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par ZENIN S.A., une société anonyme constituée et soumise aux lois du droit suisse, ayant son siège social sis au 19, Via Cantonale, 6900 Lugano, Suisse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lugano sous le numéro CH-514.3.012.777-1, ici représentée par Madame Sylvia Nalepa, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvellement émises et les libérer par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

Par ailleurs, l'assemblée décide d'affecter à la réserve légale un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) également prélevé sur les bénéfices reportés.

Par conséquent, des bénéfices reportés est prélevé un montant total de EUR 550.000.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage du bilan de la société arrêté au 31 décembre 2009 et d'une attestation du conseil d'administration datée du 3 août 2010.

Ledit bilan et la dite attestation resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros), représenté par 13.000 (treize mille) actions sans désignation de valeur nominale».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvia Nalepa, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 août 2010 LAC/2010/34818 Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010107922/81.

(100122076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

ING LPFE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.197.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of July.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING LPFE Soparfi B S. à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 87.198, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, hereby represented by Mrs Isabel Dias, private employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 26th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party "ING LPFE Soparfi B S.à r.l." is the sole partner of "ING LPFE Soparfi A S.à r.l.", an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on April 26th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1083 dated July 16th, 2002. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the same notary on the 24th of September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1159 dated November 5th, 2003.

The capital of the company is fixed at two hundred and thirteen thousand euro (213,000.- EUR) represented by two hundred and thirteen (213) parts, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred and ninety-nine thousand euro (199,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two hundred and thirteen thousand euro (213,000.- EUR) to four hundred and twelve thousand euro (412,000.- EUR), by issuing one hundred and ninety-nine (199) new parts with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner ING LPFE Soparfi B S.à r.l. declares to subscribe the one hundred and ninety-nine (199) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (1,000.- EUR), so that the amount of one hundred and ninety-nine thousand euro (199,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

"Art. 6. The capital is set at four hundred and twelve thousand euro (412,000.- EUR) represented by four hundred and twelve (412) parts of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING LPFE Soparfi B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87.198, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Madame Isabel Dias, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante «ING LPFE Soparfi B S.à r.l.» est l'associée unique de la société à responsabilité limitée «ING LPFE Soparfi A S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1083 du 16 juillet 2002 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 24 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1159 du 5 novembre 2003.

Le capital social de la société est fixé à deux cent treize mille euros (213.000.- EUR) représenté par deux cent treize (213) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (199.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent treize mille euros (213.000.- EUR) à quatre cent douze mille euros (412.000.- EUR), par l'émission de cent quatre-vingt-dix-neuf (199) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cent quatre-vingt-dix-neuf (199) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associée unique ING LPFE Soparfi B S.à r.l. et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (199.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“Art. 6. Le capital social est fixé à un montant de quatre cent douze mille euros (412.000.- EUR) représenté par quatre cent douze (412) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.“

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2010. LAC/2010/34505. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107122/101.

(100121420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Wahaca International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.501,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.366.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of the month of August.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Capricorn Ventures International Limited, a private limited company, having been incorporated under the laws of the British Virgin Islands and having its registered office at Woodbourne Hall, P.O. Box 3162, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies under number 311 311,

duly represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 4 August 2010 (the "Sole Shareholder") being the Sole Shareholder of and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in Wahaca International Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 153366, incorporated on 14th May 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1502 dated 22nd July 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The agenda is the following:

A. Restructuring of the issued share capital of the Company by:

(i) creating two different classes of shares, namely Classes A and B;

(ii) reclassification of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company into twelve thousand five hundred class A shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

(iii) increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) to twelve thousand five hundred and one Pounds Sterling (GBP 12,501) by the issue of one (1) class B share of a nominal value and subscription price of one Pound Sterling (GBP 1); acceptance of the contribution in kind by the current shareholder of the Company of one (1) class B share (being approximately 0.0081% of the total issued share capital of Wahaca International S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 152767 (the "Contribution in Kind"); approving the evaluation of the Contribution in Kind as proposed by the board of managers, being one Pound Sterling (GBP 1), and allocating the value of the total contribution for an amount of one Pound Sterling (GBP 1) to the issued share capital account, subscription to the new share so issued by the current shareholder; paying the Contribution in Kind and issuing the new share;

B. Consequential amendment of the first indent of Article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

"Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one Pounds Sterling (GBP 12,501) divided into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares and one (1) class B share of one Pound Sterling (GBP 1) each."

After the Sole Shareholder approved the foregoing, it took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company by creating two different classes of shares namely classes A and B.

The Sole Shareholder resolved to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one (1) Pound Sterling each.

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) to twelve thousand five hundred and one Pounds Sterling (GBP 12,501) by the issue of one (1) class B share of a nominal value and subscription price of one Pound Sterling (GBP 1) and to accept the payment of

the subscription price of one Pound Sterling (GBP 1) by way of the Contribution in Kind being 1 share (being approximately 0.0081% of the total issued share capital) of Wahaca International S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 152767 from the current shareholder of the Company.

Thereupon, the subscriber, represented by Me Nora Filali, prenamed, subscribed and fully paid the shares.

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the report by the board of managers dated 4th August 2010 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

“In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being the B Share in issue in Wahaca International S.à r.l. amounts to one Pound Sterling (GBP 1), being at least equal to the subscription price of the class B share to be issued by the Company (against the Contribution in Kind)”.

It is resolved to approve the evaluation of the Contribution in Kind to one Pound Sterling (GBP 1).

Evidence of the transfer to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate the value of the total Contribution in Kind for an amount of one Pound Sterling (GBP 1) to the share capital account.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to consequently amend the first indent of Article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately € 1,200.-.

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Capricorn Ventures International Limited, une private limited company ayant été constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques et ayant son siège social à 3 Woodbourne Hall, P.O. Box 3162, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite auprès du Registrar of Companies sous le numéro 311 311,

dûment représentée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 août 2010 (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de, et détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans Wahaca International Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153366, constituée le 14 mai 2010 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1502 daté du 22 juillet 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

A. Restructuration du capital social émis de la Société par:

- (i) la création de deux différentes classes de parts sociales, à savoir les Classes A et B;
- (ii) la reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en douze mille cinq cents parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune;
- (iii) l'augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents Livres Sterling (£ 12.500) à douze mille cinq cent une Livres Sterling (£12.501) par l'émission d'une (1) part sociale de classe B ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'une Livre Sterling (£ 1); acceptation de l'apport en nature par l'associé actuel de la Société d'une (1) part sociale de classe B (représentant approximativement 0,0081% du capital social émis de) Wahaca International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 4, boulevard de

la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152767 (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature tel que proposé par le conseil de gérance, étant de une Livre Sterling (£1), et allocation de la valeur de l'apport total pour un montant d'une Livre Sterling (£1) au compte du capital social émis; souscription à la nouvelle part sociale ainsi émise par l'associé actuel; paiement de l'Apport en Nature et émission de la nouvelle part sociale;

B. Modification subséquente du premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société tel que décrit ci-dessous:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent une livres sterling (GBP 12.501) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B d'une livre sterling (GBP 1) chacune.»

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, celui-ci a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de restructurer le capital social émis de la Société par la création de deux classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A et B.

L'Associé Unique a décidé de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune.

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents Livres Sterling (£ 12.500) à douze mille cinq cent une Livres Sterling (£ 12.501) par l'émission d'une (1) part sociale de classe B ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'une Livre Sterling (£ 1) chacune et d'accepter le paiement du prix de souscription d'une Livre Sterling (£1) par voie de l'Apport en Nature, étant d'une part sociale de classe B (représentant approximativement 0,0081% du capital social émis de) Wahaca International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152767, par l'associé actuel de la Société.

A la suite de quoi, le souscripteur, représenté par Me Nora Filali, prénommée, a souscrit et entièrement libéré les parts sociales.

L'Associé Unique a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 4 août 2010 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui) dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de ce qui précède, le Conseil de Gérance est d'avis que la valeur de l'Apport en Nature consistant en une part sociale de class B en émission dans Wahaca International S.à r.l. s'élève à une Livre Sterling (£1), étant au moins égal au prix de souscription de la part sociale de classe B qui est émise par la Société (en contrepartie de l'Apport en Nature)».

Il est décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à une Livre Sterling (£1).

Preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Il est décidé d'allouer la valeur de la totalité de l'Apport en Nature pour un montant d'une Livre Sterling (£1) au compte du capital social.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence le premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société tels que décrits dans l'ordre du jour.

Coûts et Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement € 1.200,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française ; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé N.Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2010. Relation: EAC/2010/9577. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

L e Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107307/159.

(100121211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Finis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 39.914.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010107836/10.

(100121858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Aequitas Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.773.

Veillez noter que la nouvelle adresse de M. Roar FLOM, gérant A, est dorénavant la suivante:

- Drammensveien 134, 0212 Oslo, Norvège

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour *Aequitas Europe 1 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010107700/13.

(100122020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Mit Beginn des 1. Juli 2010 wurde Herr Dr. Thomas Wiesemann, Berufsanschrift Mainzer Landstraße 11-13, 60329 Frankfurt am Main, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 21. Januar 2011 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Luxemburg, im Juli 2010.

Für die Richtigkeit Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Maringer / Eis

Référence de publication: 2010107702/14.

(100121472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Universal Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.025.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 juin 2010

Après délibération, il résulte que:

1. L'Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Michel VANDENKERCKOVE demeurant professionnellement à Rue du Pinson, 36, B-1170 Bruxelles,

Monsieur Philippe de SPIRLET demeurant professionnellement à Rue du Pinson, 36, B-1 170 Bruxelles,

Monsieur Arnaud van DOOSSELAERE demeurant professionnellement à Rue du Pinson, 36, B-1 170 Bruxelles,

Monsieur Patrick FRANÇOIS demeurant professionnellement à Rue du Pinson, 36, B-1170 Bruxelles,

Monsieur Serge CAMMAERT, demeurant professionnellement à Route d'Arlon, 287, L-1 150 Luxembourg,

Monsieur Philippe HAVAUX, demeurant professionnellement à Route d'Arlon, 287, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Thierry MAERTENS de NOORDHOUT, demeurant professionnellement à Boulevard d'Avroy, 4, B-4000 Liège.

2. L'Assemblée nomme également Monsieur Arnaud van DOOSSELAERE demeurant professionnellement à Rue du Pinson, 36, B-1170 Bruxelles et Monsieur Chris BRUYNSEELS demeurant professionnellement à Jan Van Rijswijcklaan, 178, B-2020 Anvers, Dirigeants de la Sicav.

4. L'Assemblée a décidé de nommer la société Deloitte S.A., dont le siège social est situé à Rue de Neudorf, 560, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises de la Société.

Les mandats des administrateurs, des dirigeants et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010108042/27.

(100122156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

ArcelorMittal Distribution Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 9.720.

Prorogation du mandat du commissaire

L'Assemblée générale du 30 mars 2010 a renouvelé le mandat du commissaire BDO Compagnie Fiduciaire, avec adresse professionnelle au 5 boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, pour réviser les comptes sur l'exercice 2010. Le mandat du commissaire viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010107728/13.

(100122007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Agat Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.214.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company NUTRIXO S.A.S., a société par actions simplifiée, duly incorporated under the laws of France, with registered office in F-94200 Ivry-sur-Seine, 99, rue Mirabeau, France, registered within the Trade and Companies Register of Créteil under registration number 420 950 875,

duly represented by Maître Sylvie LOUIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The presaid NUTRIXO S.A.S. is the sole shareholder of the public limited company AGAT RE S.A., with registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 78214, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary public residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 15 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 239 dated 2 April 2001 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary public residing in Luxembourg, dated 20 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 606 dated 18 April 2002 and pursuant to a deed of the presaid Maître Paul FRIEDERS dated 8 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 361 dated 18 February 2009.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to accept the resignation of Mrs. Clare HARGREAVES, Mr. Peter-Erik ATTERWALL and Mr. Lennarth ASTRAND from their mandates as directors of the Company with effect on the date of the present extraordinary general meeting.

Second resolution

The sole shareholder resolved to appoint the following as new directors of the Company for a period ending at the next annual general meeting of the Company to be held in 2011 in relation to the accounts for the financial year ending December 31, 2010:

- Mr. François CREPY, General Counsel, born on 25 September 1955 in Neuilly-sur-Seine (France), residing professionally at F-94853 Ivry-sur-Seine Cedex, 99, rue Mirabeau;

- Mr. Laurent DAUNIZEAU, Chief Financial Officer, born on 26 December 1959 in Bordeaux (France), residing professionally at F-94853 Ivry-sur-Seine Cedex, 99, rue Mirabeau;

- Mrs. Sophie VANDEVEN, private employee, born on 21 December 1969 in Gand (Belgium), residing professionally at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint the limited liability company KPMG AUDIT, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg number B 103590, as external auditor of the Company in replacement of DELOITTE S.A., for a period ending at the next annual general meeting of the Company to be held in 2011 in relation to the accounts for the financial year ending December 31, 2010.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to adopt the Euro (EUR) instead of the Swedish Krona (SEK) as currency of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to convert the Company's corporate capital from its current amount of SEK 33,000,000 represented by 13,000 shares without indication of nominal value to the new amount of EUR 3,452,460.66 represented by 13,000 shares without indication of nominal value on the basis of the exchange rate of (9.5584 SEK = 1 EUR).

Sixth resolution

The sole member resolved to amend Article 5 of the articles of association of the Company, to reflect the above resolutions, as follows:

"The corporate capital of the Company is set at EUR 3,452,460.66 (three million four hundred and fifty-two thousand four hundred and sixty Euro and sixty-six Cents) divided into 13,000 (thirteen thousand) shares without indication of nominal value, fully paid in."

Seventh resolution

The sole member resolved to grant power to any director of the Company or to any representative of the licensed manager of the Company (dirigeant agréé) to implement all required steps for the lodging of a notice with the Trade Register in Luxembourg in relation to the above resolutions as required under Luxembourg law and more generally to carry out any necessary actions related to the present meeting.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société NUTRIXO S.A.S., une société par actions simplifiée, dûment constituée selon la loi française, ayant son siège social à F-94200 Ivry-sur-Seine, 99, rue Mirabeau, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 420 950 875,

dûment représentée par Maître Sylvie LOUIS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée NUTRIXO S.A.S. est l'associée unique de la société anonyme AGAT RE S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78214, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence

à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 239 du 2 avril 2001 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 606 du 18 avril 2002 et suivant un acte reçu Maître Paul FRIEDERS, préqualifié, en date du 8 janvier 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 361 en date du 18 février 2009.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Madame Clare HARGREAVES, Monsieur Per-Erik ATTERWALL et Monsieur Lennarth ASTRAND de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2011 concernant les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010:

- Monsieur François CREPY, directeur juridique, né le 25 septembre 1955 à Neuilly-sur-Seine (France), résidant professionnellement à F-94853 Ivry-sur-Seine Cedex, 99, rue Mirabeau;
- Monsieur Laurent DAUNIZEAU, directeur administratif et financier, né le 26 décembre 1959 à Bordeaux (France), résidant professionnellement à F-94853 Ivry-sur-Seine Cedex, 99, rue Mirabeau;
- Madame Sophie VANDEVEN, employée privée, née le 21 décembre 1969 à Gand (Belgique), résidant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg numéro B 103590, comme réviseur indépendant de la Société en remplacement de DELOITTE S.A., pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2011 concernant les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'adopter, l'Euro (EUR) au lieu de la Couronne Suédoise (SEK) comme devise de la Société.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de convertir le capital social de la Société de son montant actuel de SEK 33.000.000 représenté par 13.000 actions sans indication de valeur nominale en un nouveau montant de EUR 3.452.460,66 représenté par 13.000 actions sans indication de valeur nominale sur la base du taux de change de (9,5584 SEK = 1 EUR).

Sixième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 3.452.460,66 (trois millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cent soixante Euros et soixante-six Cents) divisé en 13.000 (treize mille) actions sans indication de valeur nominale, entièrement libérées."

Septième résolution

L'associée unique décide de donner pouvoir à tout administrateur de la Société ou à un représentant du dirigeant agréé de la Société afin de mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour le dépôt d'un avis au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg conformément aux résolutions qui précèdent, comme l'exige la loi luxembourgeoise et plus généralement de réaliser toutes les actions nécessaires liées à la présente assemblée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Sylvie LOUIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 02 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société à des fins administratives.

Junglinster, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010107734/144.

(100121528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

De Angelis Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.581.

—
Ce dépôt annule et remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 22 juillet 2010 sous la référence L100110539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE ANGELIS GROUP S.à.r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010107800/13.

(100121804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Finmeccanica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.876.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 juin 2010.

Résolution:

Le Conseil délibère, à l'unanimité, sur la nomination en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société de M. Umberto D'AGOSTINO, demeurant professionnellement à Piazza Monte Grappa n°4, I-00195 Roma (Italie), avec mandat en échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013, en attribuant à celui-ci les pouvoirs suivants et, dans le cadre de l'exercice de ceux-ci, la signature pour compte de la société:

- 1) Exécution des délibérations du Conseil d'Administration.
- 2) Gestion des rapports institutionnels avec les Instituts de Crédit, les Organismes Publics, la SACE, les Compagnies d'Assurances en général, les Institutions locales et internationales.
- 3) Gestion ordinaire de la Société et des rapports opérationnels avec le Réviseur et les Banques.
- 4) Représentation de la Société devant toute Autorité judiciaire, administrative et fiscale.
- 5) Représentation de la Société devant tout Collège Arbitral, à travers la nomination d'arbitres et de consultants de partie et exécution de toutes les formalités inhérentes aux jugements arbitraux.
- 6) Constituer, inscrire et renouveler des hypothèques, des gages et des privilèges à charge de tiers et au bénéfice de la Société; marquer l'accord de la Société pour la suppression et la restriction d'hypothèques à charge de tiers par extinction et/ou réduction des obligations y relatives; renoncer à des hypothèques et à des substitutions d'hypothèques, même légales; réaliser toute autre opération hypothécaire à charge de tiers et au bénéfice de la Société; donner décharge aux Conservateurs des Registres Immobiliers ou Hypothécaires compétents pour toute responsabilité.
- 7) Réaliser auprès des Administrations Publiques, Instituts, Organismes, locaux et internationaux, tous actes et opérations nécessaires pour remplir les obligations prescrites par la loi, les règlements et dispositions en vigueur.
- 8) Dans la limite d'une valeur de Euro 5.000.000,00 (euro cinq millions) par opération, ou par série d'opérations reliées: conclure et modifier des contrats d'ouverture de crédit, de compte-courant et de dépôt auprès des Instituts de crédit; effectuer des opérations d'escompte, d'effets de commerce portant la signature de la société ou de tiers, des opérations d'avances sur titres et des opérations de report auprès de tout institut bancaire, en prenant des engagements et en remplissant les formalités nécessaires;
prendre et octroyer, au Luxembourg ou à l'étranger, des prêts à court, moyen et long terme;
assumer des obligations de toute sorte, également de change;
émettre des chèques sur les comptes courants de la Société; effectuer des opérations en débit et en crédit sur les comptes courants de la Société auprès d'Instituts de crédit.

9) Faire émettre et payer des chèques bancaires, titres de crédit, lettres de change, mandats postaux payables auprès d'Instituts de crédit et en général auprès de toute personne physique ou morale.

10) Veiller, pour le compte de, au nom de et dans l'intérêt de la Société, à percevoir, libérer et retirer toutes les sommes et toutes les valeurs dues pour n'importe quel motif ou titre à la Société par quiconque et par conséquent veiller à la perception des mandats de paiement émis en faveur de la Société pour toute somme en capital ou en intérêts due à celle-ci pour tout motif ou titre, en donnant, au nom de la Société, les déclarations correspondantes de quittance et de décharge, et en général toutes les déclarations qui pourraient être requises lors du traitement des dossiers.

Pour extrait conforme
Finmeccanica Finance S.A.
Signature

Référence de publication: 2010108272/46.

(100121583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Eugexia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 132.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107821/9.

(100121485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

B&D Finance 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.206.

L'an deux mille dix, le trente mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Philipp MÖSSNER, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de:

B&D Finance S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 116.876,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2009 et annexée à l'acte numéro 34.099 du répertoire du notaire soussigné.

Lequel a exposé ce qui suit:

En date du 23 décembre 2009, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 34.099 de son répertoire, un acte modificatif des statuts de B&D Finance 2 S.A. (ci-avant De Agostini S.A. SCIAR), avec siège social à L1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 108.206 (la «Société»).

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 24 décembre 2009 portant les références LAC/2009/57000 et déposé au Registre de Commerce de Luxembourg le 4 mars 2010 sous le numéro L100032319.04 .

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle dans le libellé des versions anglaise et française de la sixième résolution à l'occasion de l'acte prédécrit.

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme dit ci-avant, requiert la rectification de la teneur de la sixième résolution en versions anglaise et française comme suit:

Version française erronée

Sixième Résolution

L'associé unique décide avec effet au 31 décembre 2009 de désigner comme commissaire aux comptes de la Société FACTS Services S.à r.l., ayant son siège social sis 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée avec le R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 98.790.

Version rectifiée qui remplace la version française erronée

Sixième Résolution

L'associé unique décide avec effet au 31 décembre 2009 de désigner comme commissaire aux comptes de la Société FACTS Services S.à r.l., ayant son siège social sis 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée avec le R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 98.790, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

*Version anglaise erronée
Sixth resolution*

The sole shareholder decides, with effect as of December 31, 2009, to appoint as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company FACTS Services S.à r.l., with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 98.790.

*Version rectifiée qui remplace la version anglaise erronée
Sixth resolution*

The sole shareholder decides, with effect as of December 31, 2009, to appoint as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company FACTS Services S.à r.l., with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 98.790, until the annual general meeting of the year 2011.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philipp Mössner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 06 avril 2010. LAC/2010/14034. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107750/56.

(100121985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Euro Directory, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107824/9.

(100122065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Euro Marine Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.718.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010107825/12.

(100122249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Kneip Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.319.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 25 février 2000 que Monsieur Georges Kioes, employé privé, demeurant 24, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg a été nommé administrateur de la Société et que la société FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, ayant son siège social au L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy a été nommée commissaire de la Société, tous deux pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société ayant lieu en 2001.

Monsieur Georges Kioes ayant démissionné de ses fonctions par lettre datée du 7 novembre 2000 avec effet immédiat, il convient de constater que Monsieur Georges Kioes n'est plus administrateur de la Société.

De la même manière les actionnaires n'ayant pas renouvelé le mandat du commissaire, il convient de constater que la société FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS n'est plus commissaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/8/2010.

KNEIP
STEPHEN DOWNING
EXECUTIVE VICE-PRESIDENT
FINANCE AND ADMINISTRATION

Référence de publication: 2010108836/22.

(100121848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Eutag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.350.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107826/9.

(100121455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Flavien Company Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.705.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107831/9.

(100122241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Montage Schweißtechnik Engineering GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5416 Ehnen, 133, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 119.086.

Im Jahre zweitausendzehn, am dreiundzwanzigsten Juli.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Engelbert SCHMITT, Schweißer, wohnhaft zu D-66773 Schwalbach, Schulstrasse 29,

alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Montage Schweißtechnik Engineering (vorher: M.S.E.) GmbH, mit Sitz zu L-5531 Remich, 17, rue de l'Europe, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 119.086, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Jean SECKLER aus Junglinster am 2. August 2006, veröffentlicht im Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 2073 vom 7. November 2006, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Jean SECKLER aus Junglinster am 14. Mai 2007, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 1518 vom 20. Juli 2007, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Jean SECKLER aus Junglinster am 9. Juli 2008, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 2021 vom 20. August 2008,

welcher in einer Generalversammlung folgende Beschlüsse faßt:

Erster Beschluß

Er beschließt den Sitz der Gesellschaft von Remich nach Ehnen zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 5 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 5. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wormeldange."

Dritter Beschluß

Er setzt die Adresse der Gesellschaft in L-5416 Ehnen, 133, route du Vin fest.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Bad-Mondorf.

Und nach Vorlesung hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: SCHMITT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 juillet 2010. REM 2010 / 1020. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107934/36.

(100121499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Figaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010107833/13.

(100121912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Finis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.914.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010107837/10.

(100121859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

ING Index Linked Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.496.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2010

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010

- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Confirmation du mandat, des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Madame Maaïke van Meer, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Jonathan Atask, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur David Eckert, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Jan Straatman, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2010108305/31.

(100121725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Flex Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.627.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010107839/14.

(100122189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

FR Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.932.425,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.456.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2010

- La société TEAMAUDIT S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises avec effet rétroactif en ce qui concerne les comptes consolidés aux 31 décembre 2007 et 2008. Son mandat est renouvelé pour une période d'un an jusqu'à l'approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Fait à Luxembourg, le 25 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

FR PARTICIPATION S.à r.l.

S. KRANCENBLUM / M. LIMPENS

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010107842/18.

(100121815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Sofaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 33, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.195.

—
L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme société anonyme «SOFACO S.A.» avec siège social à L-6941 Niederanven, 12B, rue de Munsbach, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 88.195,

constituée suivant acte reçu par Maître Urban THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juillet 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1349 en date du 17 septembre 2002, modifiée suivant

acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 13 mars 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1141 du 8 mai 2008.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Manuel PIRES COELHO, technicien, né à Vila Real (Portugal) le 22 novembre 1972, demeurant à L-8319 Olm, 7, rue de l'Egalité;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de Niederanven vers L-7535 Mersch, 33, avenue de la Gare et modification du 2^e alinéa de l'article 1 des statuts.

2. Révocation de Monsieur Daniel CONTI, en qu'administrateur et administrateur-délégué.

3. Nomination de Monsieur Manuel PIRES COELHO, technicien, né à Vila Real (Portugal) le 22 novembre 1972, demeurant à L-8319 Olm, 7, rue de l'Egalité, au poste d'administrateur.

4. Renouvellement des mandats des administrateurs à savoir:

- Madame Carla Anabel DOS SANTOS SILVA, comptable, née à Aradas/Aveiro (Portugal) le 18 février 1972 (matr. 1972 02 18 286), demeurant à L-8319 Olm, 7, rue de l'Egalité,

- Monsieur Antonio Coelho GONÇALVES, façadier, demeurant à L9090 Warken, 30, rue de Welscheid et

- Monsieur Dieter HEINZ, façadier, demeurant à D-54636 Hütterscheid, 1, Feilsdorferstrasse.

Le mandat des administrateurs se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

5. Nomination de Monsieur Dieter HEINZ, prénommé au poste d'administrateur-délégué, son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

6. Nomination de Monsieur Manuel COELHO, gérant de société, demeurant à L-7540 Rollingen, 139A, rue de Luxembourg au poste du commissaire aux comptes, son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

7. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Niederanven vers L-7535 Mersch, 33, avenue de la Gare et de modifier par conséquent le 2^e alinéa de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (2^e alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Daniel CONTI en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et lui confère décharge de l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Manuel PIRES COELHO, technicien, né à Vila Real (Portugal) le 22 novembre 1972, demeurant à L-8319 Olm, 7, rue de l'Egalité, au poste d'administrateur, son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs à savoir:

- Madame Carla Anabel DOS SANTOS SILVA, comptable, née à Aradas/Aveiro (Portugal) le 18 février 1972, demeurant à L-8319 Olm, 7, rue de l'Egalité,

- Monsieur Antonio Coelho GONÇALVES, façadier, demeurant à L9090 Warken, 30, rue de Welscheid et
 - Monsieur Dieter HEINZ, façadier, demeurant à D-54636 Hutterscheid, 1, Feilsdorfem Strasse.
- Le mandat des administrateurs se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Dieter HEINZ, prénommé au poste d'administrateur-délégué, son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Manuel COELHO, gérant de société, demeurant à L-7540 Rollingen, 139A, rue de Luxembourg au poste du commissaire aux comptes, son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. PIRES COELHO, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2010. DIE/2010/7132. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 4 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010108012/90.

(100121614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Framsteget S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 85.651.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010107844/12.

(100121773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

GrandVes Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.631.

Rectificatif du dépôt du 13/07/2009 (No L090103502)

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010107853/14.

(100121751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.439.480,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 62.841.

Suite aux résolutions prises par le conseil de gérance en date du 6 août 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter qu'à compter de cette date:

- l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant B, est: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- le siège social de GE Holdings Luxembourg & Co, S.à r.l. et General Electric Services Luxembourg S.à r.l., tous deux associés de la société, se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010107862/16.

(100121753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Grosvenor Continental Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.165.

EXTRAIT

Par résolution prise le 24 juin 2010, les actionnaires de la Société ont décidé de renommer M. Jean Bodoni, né le 12 juillet 1949 à Ixelles, Belgique, demeurant 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 24 juin 2010, et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010

Référence de publication: 2010107856/14.

(100122046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Garagenlager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 37.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107858/9.

(100121791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

GC Ace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.296.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 4 août 2010, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- d'accepter la démission de M. Frank Walenta de son poste de gérant B de la Société;
- de nommer en son remplacement pour une durée indéterminée M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter qu'à compter de cette date, l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant B, est également 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010107861/17.

(100122236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

**Eoxis Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Eoxis Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.422.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 août 2010

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, avec pouvoir de signature conjointe.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.
Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010107971/14.

(100122181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Immobilière Green Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7374 Helmdange, 140, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 118.804.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, tenue en date du 02 août 2010 que:

Suite à la démission:

En qualité d'Administrateurs de:

- La SPRL Société Européenne d'Innovation Technologique (SEPIT)
- La société JB Conseils
- Monsieur Rodolphe D'OULTREMONT

En qualité d'Administrateur-délégué de:

- La société JB Conseils.

Sont élus, en remplacements en qualité de nouveaux Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012:

- Sefik BIRKTYE SPRL, avec siège social au 07, Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique)
- La société PREFIMCO S.A., avec siège social au 116, Avenue des Statutaires, B-1180 Uccle (Belgique)
- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 04 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010108303/28.

(100122014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

FLUIDAP Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, ZI Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 85.805.

—
L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «FLUIDAP LUXEMBOURG S.A.», avec siège social à L-3514 Dudelange, 37B, route de Kayl,

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.805,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 748 du 16 mai 2002, modifié suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C, numéro 913 du 13 septembre 2004.

La séance est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Monsieur Daniel REDING, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Dudelange vers L-4410 SOLEUVRE, 12, ZI um Woeller et modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Dudelange vers L-4410 Soleuvre, 12, ZI um Woeller et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Soleuvre.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D.REDING, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2010. DIE/2010/7461. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 6 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010107840/50.

(100122002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

F24 Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.542.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111787/10.

(100125591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.